«Des espaces pour des espèces»
La zone suburbaine comme enjeu de la mise en valeur de la biodiversité

René LONGET
Conseiller administratif délégué

La typologie d'agglomération est aujourd'hui largement répandue sur tout le plateau suisse, si bien que le territoire périurbain est devenu un enjeu majeur de la gestion du territoire, tant du point de vue économique, social, culturel que sous l'angle de la biodiversité. Cette situation représente à la fois un péril et une chance. Un péril si l'occupation du sol ne prend pas en compte les besoins de la biodiversité, une chance si elle le fait. En effet, face aux menaces pesant sur la biodiversité, délimiter des réserves naturelles ne suffit de loin plus. L'exemple des nombreux sites industriels renaturés sous l'égide de la Fondation Nature & Economie[1] montre l'ampleur du potentiel.

Les besoins des espèces végétales et animales indigènes doivent trouver une réponse sur l'ensemble du territoire quel que soit son statut juridique. L'avenir de la biodiversité se joue bien plus dans les zones bâties, les zones agricoles et de loisirs, que dans les réserves naturelles proprement dites, qui demeurent naturellement indispensables et qui demandent à être développées.

Tranche de la couronne suburbaine genevoise, Ville d'Onex (17'500 habitants) présente à l'exception de la zone agricole l'ensemble des situations typiques :

- Une zone d'habitat collectif,
- Une ceinture d'habitat individuel,
- Des zones de forêt,
- Plusieurs parcs et espaces de loisirs,
- De nombreux arbres et autres éléments végétaux en milieu urbain.

Ces segments de territoire sont tous susceptibles d'aménagements favorisant la biodiversité.

De l'empirisme à une systématique

A l'instar de nombreuses collectivités, les premières actions se sont passées de manière empirique, dès les années 1980, en fonction des initiatives individuelles.
Exemples :

- 1988: Plan directeur des haies, plantations de haies, consignes d'entretien, suite à une démarche faite par une conseillère municipale biologiste. Entre 1987 et 2002, 37 haies ont été plantées sur des terrains de la commune, représentant 3'062 ml ou 8'431 m^2.[2]
- 1994: Création d'un verger communal, suite à une démarche entreprise par le WWF auprès des collectivités ; plantation de sortes rares. Des plantations complémentaires ont été effectuées en 2009 et un projet d'exploitation est prévu pour 2010 (récolte par des aînés de la commune et fabrication de confitures et autres produits au profit d'une institution sociale communale «La petite maison».
- 2001: Lancement du plan de gestion des forêts exigé par la loi fédérale de 1991 de tout propriétaire de forêts, et adhésion à FSC[3] ainsi qu'aux amis des forêts anciennes[4] (ne plus acheter de bois tropical).

---

[1] La Fondation Nature & Economie a été créée en 1995, à l'occasion de l'année européenne de la conservation de la nature. Le label de la Fondation est décerné à des entreprises qui favorisent les aménagements naturels sur leurs terrains, sans engrais ni pesticides, et propices à la diversité biologique. A ce jour, 328 entreprises ont reçu le label recouvrant 17'225'735 m^2 à valeur écologique élevée. Rue Eglise-Catholique 8, 1820 Montreux, www.natureeteconomie.ch

[2] En 2003 a été validé le *Plan directeur des haies* qui recommande, pour une quinzaine de haies significatives du territoire communal, des mesures de gestion pour en assurer la pérennité et valoriser les propriétés.

FSC (Forest Stewardship Council) est une association internationale qui s'engage pour une exploitation exemplaire des forêts. Il s'engage dans le monde entier pour une économie forestière respectueuse de l'environnement, supportable du point de vue social et économique. Le FSC donne la mission de la certification à des organismes indépendants et spécialisés. Lors de l'établissement des plans de gestion forestiers, l'Etat de Genève a incité les propriétaires à se soumettre à la certification FSC. FSC Groupe de Travail Suisse, Case postale 306,1820 Montreux www.fsc-suisse.ch

[4] Association pour les peuples de la forêt pluviale, le Bruno-Manser-Fonds (BMF) est une organisation de défense de l'environnement et des droits de l'homme. www.bmf.ch

- 2002: Plan directeur d'urbanisme, affirmant l'importance des espaces verts privés et publics et de leur gestion proche de la nature.
- 2002: Rénovation d'un parc, comportant un sentier didactique réalisé avec les écoles.
- 2006: Travaux d'entretien dans la forêt, débardage au cheval.

Puis plus récemment s'est fait sentir la nécessité d'une systématique, sous l'angle de la démarche du développement durable.

Un stimulant, l'Agenda 21 communal
Retenue en 2005 par l'exécutif (avec l'alimentation et la mobilité) comme une des trois priorités de l'Agenda 21 communal, la biodiversité fait désormais l'objet d'un regard systématique, s'adressant à quatre catégories de situations :

- L'habitat individuel
- L'habitat collectif, en direction des propriétaires
- L'habitat collectif, en direction des habitants
- La gestion des espaces verts communaux.

L'action de toute collectivité se décline toujours à deux niveaux.

- D'une part une action sur l'ensemble du territoire et de la population, par une sensibilisation et une réglementation,
- D'autre part, une responsabilité propre et une vocation d'exemplarité dans la gestion de ses biens.

Le territoire en général
Concernant le territoire en général, l'action municipale à Onex est principalement développée sous l'angle de l'incitation.

Dans le secteur de l'habitat individuel, un document de synthèse, la Charte des jardins[5], a été proposé, à titre expérimental, en 2008 à 112 propriétaires d'un quartier en habitat individuel. Environ 10% des personnes visées ont souscrit aux engagements de la charte. Elles ont reçu la visite d'un spécialiste et bénéficié de ses conseils. En avril 2010, le même document a été envoyé sous forme de courrier personnalisé à toutes les autres zones d'habitat individuel, soit plus de 800 adresses. Plus de 50 personnes y ont d'ores et déjà répondu favorablement.

Concernant l'habitat collectif, lors des contacts avec les milieux immobiliers ces points sont évoqués, lorsqu'il s'agit d'aménagement des espaces extérieurs des immeubles. Dans un futur proche, des actions de sensibilisation seront engagées en direction des habitants, associant souveraineté alimentaire et promotion de la biodiversité (opération Balcons vivants).

Enfin, les principes de gestion des espaces publics sont proposés et soulignés dans toutes les procédures relatives à la planification territoriale (plans de quartier) et préavis d'autorisations de construire, quelle que soit la zone.

Les biens propres de la commune
S'agissant de la gestion des biens propres de la commune, s'appuyant sur les actions déjà engagées, un document de synthèse a été validé par l'exécutif en 2008 sous forme de directive. La Ville d'Onex est en effet propriétaire de la moitié des surfaces forestières de la commune, de six parcs, de nombreux espaces sportifs, de quelque 2'400 arbres dans des parcs mais aussi en situation urbaine, de 14 km de routes et donc de talus et de bordures, de nombreuses plantations de fleurs et de bacs, etc.

---

[5] L'idée de la Charte des Jardins s'est développée grâce à l'Association des intérêts de Conches (commune de Chêne-Bougeries, Genève), qui a choisi de mener une expérience-pilote en mai 2007, y voyant un moyen de favoriser les liens entre voisins et de préserver son quartier - le plus riche en oiseaux nicheurs du canton de Genève. La Charte des Jardins peut s'appliquer sur n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvellement planté. www.charte-des-jardins.ch

Ce document, «Principes de gestion de la biodiversité dans les espaces verts communaux», téléchargeable sur le site internet de la commune[6] sur , comporte notamment les points suivants :

- Concernant les plantations, des fleurs aux arbres en passant par les arbustes et les haies, des espèces ont été retenues, avec un premier et un second choix. Ces listes s'imposent, et dans le cadre des espèces retenues, on choisira de plus une variété rustique en vue de limiter les traitements, non stérile, menacée (notamment pour les fruitiers) et proche de la variété naturelle.
- Concernant l'entretien, 12% des surfaces vertes sont en prairie extensive[7] et elles sont clairement signalées ; les herbicides et autres produits de traitement sont strictement limités.
- La perméabilité des sols doit être assurée, en particulier par la promotion de parkings filtrants et la recherche de revêtements adéquats pour les cheminements dans les parcs.
- Des vergers et potagers, scolaires en particulier, pourront être aménagés en fonction d'une convention d'entretien.
- Les références validées, telles le plan de gestion des forêts et le plan directeur des haies, doivent être strictement respectées.

Points clé : le monitoring et la sensibilisation

Enfin, considérant, avec le Cercle indicateurs[8] dont la Ville d'Onex est membre, que l'état de l'avifaune est un bon indicateur de la biodiversité d'un territoire, un inventaire de l'avifaune locale a a été réalisé en 2006 sur cinq sites représentatifs des divers milieux de vie présents sur la commune (forêt, rive de rivière, zone urbaine, zone villa, parc). Il souligne une relativement bonne biodiversité, mais dont il faut prendre soin. Il s'agit, par exemple, de favoriser le développement de sous-bois dans le massif forestier; des haies et des plantations propices à certaines espèces rares sont proposées pour la zone villas.

Dans les parcs, des aménagements sont nécessaires, tels la conservation des allées de chênes et des vieux arbres, ou le choix des arbres à planter en prenant en compte leur valeur pour l'avifaune. Certains sites nécessitent de recevoir des nichoirs. En zone urbaine, il s'agit de définir les sites propices pour la pose de nichoirs pour diverses espèces (martinet noir, hirondelle de fenêtre), au nombre de 50 à 80 pour le premier, et de 80 à 100 pour le second. Des aménagements pour le faucon pèlerin sont également préconisés. Une révision de cet inventaire est actuellement en cours.

Le travail de sensibilisation est essentiel, et il se fait principalement à travers des articles réguliers dans le mensuel tous-ménages de la commune, Onex Magazine, et à travers des actions spécifiques, telles que l'aménagement en 2007 d'un sentier didactique en forêt, des sorties sur le terrain (action mobilité-biodiversité en septembre 2007) ou encore des sensibilisations à travers les écoles (par exemple lors des chantiers d'entretien en forêt ou par des visites des jardiniers communaux).

Penser biodiversité doit devenir un réflexe. Pour cela il faut rappeler constamment les enjeux et les solutions à engager. Tout gestionnaire d'une parcelle du territoire a sa part de responsabilité et sa contribution à apporter.

---

[6] www.onex.ch

[7] le solde, soit 88% des surfaces est encore engazonné.

[8] Le Cercle Indicateurs est une plateforme destinée au développement et à la mise en oeuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. www.bfs.admin.ch/bfs